



AVIS DE PUBLICITÉ

préalable à une occupation temporaire du domaine public suite à
une manifestation d'intérêt spontanée
pour la reprise d'exploitation d'une aire de camping-cars

1 – Dénomination de l'autorité compétence et coordonnées :

Mairie de La Ferté-Macé
Place de la République
61600 LA FERTÉ-MACÉ
Téléphone : 02.33.14.00.40
Courriel : mairie@lafertemace.fr

2 – Fondement juridique

Le présent avis de publicité a lieu dans le cadre des articles L.2122-1-1 à L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP). Ce dernier prévoit que « lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

3 – Objet et description de l'occupation

Le présent avis a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt spontanée d'une personne privée qui se propose de reprendre l'exploitation de **l'aire d'accueil des camping-cars** de la ville de La Ferté-Macé, sis Lieu-dit "La Lande", 61600 La Ferté-Macé, au fond de la parcelle cadastrée AR n° 108.

Par cet avis de publicité, la collectivité permet les manifestations d'intérêts concurrentes pour la gestion de ce service.

L'aire d'accueil des camping-cars de La Ferté-Macé comprend 16 emplacements sur une surface d'environ 6 000 m², et propose les services suivants :

- Borne de vidange et alimentation en eau
- 5 Bornes électriques,
- WiFi

Les emplacements sont à proximité immédiate du plan d'eau, ouvert toute l'année (base de loisirs de 65 ha dont 28 ha d'eau) et d'un sentier pédestre faisant le tour du lac sur environ 2,4 km.

4 - Nature et durée du contrat

L'occupation sera formalisée par une convention d'occupation temporaire du domaine public pour une durée de **4 ans à compter du 1^{er} janvier 2027**.

Elle pourra être reconduite par tacite reconduction de la même durée.

5 - Déroulement de la procédure

La présente publicité consiste à s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente, visant à reprendre l'exploitation de l'aire d'accueil des camping-cars de la ville de La Ferté-Macé.

Tout opérateur d'un projet concurrent peut manifester son intérêt par un courrier recommandé adressé à :

Monsieur José COLLADO, Maire de La Ferté-Macé
Place de la République
61600 LA FERTÉ-MACÉ

La candidature sera impérativement accompagnée d'un dossier contenant a minima une note de présentation du candidat et du projet envisagé, rédigés en français. Toute manifestation d'intérêt donnera lieu à la délivrance d'un accusé de réception.

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs porteurs de projets se manifesteraient à la suite de la publication du présent avis, une procédure de sélection préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public serait organisée en application de l'article L2122-1-1 du CGPPP.

Les candidats ainsi que le candidat ayant manifesté un intérêt spontané seront alors invités à fournir un dossier composé d'éléments détaillés dans un cahier des charges et un règlement de consultation transmis ultérieurement à la réception des candidatures.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessous, la gestion de l'aire d'accueil des camping-cars sera attribuée à la personne privée ayant initialement manifesté son intérêt.

6 – Diffusion et date limite de réception des candidatures

Le présent avis de publicité sera affiché en Mairie, publié sur le site internet de la ville et dans la presse locale (Ouest France).

7 - Date limite de réception des candidatures

Vendredi 09 octobre 2026 à 12h.

8 - Renseignements

Renseignements techniques et administratifs auprès :

- Du service Culture, Sports et Loisirs : Philippe MADELAINE, 02.33.14.00.40 ou 02.33.37.38.10
sports.loisirs@lafertemace.fr
- Des Services Techniques : Christelle BROU, 02.33.14.00.45,
services.techniques@lafertemace.fr

9 - Date de publication

Lundi 14 septembre 2026.